

chands ne demandaient pas que la loi fût abolie; tout ce qu'ils demandaient, c'était une loi qui rendrait justice à tout le monde. Le lieu propice pour l'inspection était là où le poisson était pris et cette inspection devrait être valable par toute la Puissance. Si le poisson devait être inspecté à Montréal, les marchands s'éloigneraient de la ville et le commerce en souffrirait matériellement.

M. Hébert prétend que la meilleure place pour inspecter le poisson est le lieu où il est vendue aux marchands qui le distribuent par tout le pays. Il dit qu'après l'encaquement, le poisson rouillait ou se détériorait, empilé qu'il était de huit à neuf barils de haut dans les vaisseaux. Cette inspection permettait d'assurer à l'acheteur du poisson de première qualité pour lequel il voulait bien payer. Si l'inspection a lieu à Montréal, les pêcheurs verront bientôt l'inutilité d'envoyer autre chose que de la bonne marchandise.

M. Magor dit que l'inspection à Montréal ne donnerait pas satisfaction parce que des barils une fois ouverts n'étaient pas aussi bon que des barils qui ne l'avaient pas été, et qu'on lui avait rapporté que des barils arrivés pleins de saumure à l'inspection en étaient parti sans saumure.

M. L. E. Morin, l'inspecteur du poisson, répondit que s'il avait mis la partie de la loi concernant les barils à exécution tel que la loi le voulait, il pense que sur tout ce qu'il a inspecté, il n'y aurait pas eu vingt-cinq barils qui n'auraient pas été condamnés, tant ils étaient mauvais.

M. Noad dit que dans ce dix neuvième siècle rien ne devrait être obligatoire. La valeur du poisson se réglerait d'elle-même. Les meilleures marques s'affirmeraient d'elles-mêmes. Il prétendait que l'inspection du poisson ici tendait à faire écouler la saumure et portait à la rouille. Il dit qu'il ne fallait pas s'arrêter au commerce insignifiant de Montréal.

A cet endroit une voix remarqua que si ce n'était pas pour le commerce insignifiant de Montréal, M. Noad, comme courtier, ferait maigre chair.

La discussion ayant alors pris une tournure personnelle, le président rappela les discutants à l'ordre lorsque

M. J. A. Mathewson dit que la loi pourvoyait à ce que le poisson, une fois inspecté, ne retournerait pas de l'être une seconde fois, que le but des promoteurs de l'assemblée n'était pas de rappeler la loi mais de la rendre obligatoire au lieu de l'encaquement. Il prétendait qu'ouvrir les barils était dommageable au poisson sans compter le délai qui en résultait.

L'amendement fut alors été mis aux voix au milieu d'une grande confusion. Les promoteurs avaient eu le soin d'emmener tous ceux qu'ils avaient pu recruter pour grossir leur nombre. Tous les associés d'une maison, voulaient voter comme les représentant d'autant de maisons, de sorte que les deux maisons les plus intéressées à faire rappeler la loi fournissaient six voix. On avait aussi amené des marchands de farines, des agents de navigation etc., etc., ce que voyant, le commerce de demi gros, le commerce de distribution, les véritables intéressés dans le com-

merce de poisson protestèrent contre une manœuvre aussi deshonnête de la part des promoteurs de l'assemblée.

Les noms des voteurs ayant été enregistrés, le président remarqua qu'en conséquence des noms des voteurs qui avaient été enregistrés et qui n'avaient aucun intérêt dans le commerce de poisson, il croyait qu'il était de son devoir de ne pas faire connaître le résultat de la votation.

M. C. Melançon secondé par M. P. Joly proposa alors qu'un comité composé de Messrs. Magor, Sinclair, Mathewson, Hébert et Shannon, prenne en considération la loi d'inspection de poisson et suggère les amendements à faire, le comité devant faire rapport à une assemblée qui sera convoquée prochainement.

Après un vote de remerciements au président et au secrétaire, l'assemblée s'ajourna.

MARCHE MONETAIRE.

13 janvier 1874.
4 heures P. M.

Les parts de banque se sont vendues aux prix suivants: B. Montréal: 183 p. à 182½; 98 à 182; 25 à 183.

STOCKS.	Ache- teurs.	Ven- deurs.
Banque de Montréal	183½	183
Banque de Paris	101½	105
Banque de P.A.B. du N.	130	140
Banque de la Cité	96	97½
Banque du Peuple	106	107
Banque de Monson
Banque de Toronto	182	185
Banque Jacques-Cartier	183
Banque des Marchands	104	110
Banque des Truants, Est.	113
Banque de Québec	108
Banque Nationale
Banque Union	99	100½
Banque des Artisans	82	85
Banque Royale Canad.	93½	94½
Banque C. de Commerce	120½	121
Banque Métropolitaine	97	99
Banque de la Puissance	104½
Banque de Hamilton	92	99
Banque Maritime	86	88
Banque d'Echange	100	101
Cie Charbon Intercol.	50	70
Huron Copper Bay Co.	20	35
Cie Télégraph Montréal	178½	179½
Cie Télégraph du Peuple	100
Cie. Canad. Richelieu	195
Cie. de Nav. Canadienne	80	85
Cie de Chars Urbains	187½	183
Cie. du Gaz de la Cité	127½	120
Merchant's Exchange
Montl. Invent. Ass. Stock
Soc. de Const. P. du D.M.	91	92
Canad. Rolling Stock Co.	101	102
Comp. pag. d'Équipement	70
Cie. d'Engin du Canada	99
Manufacture de Coton	90
Compagnie d'Entrepôt	30	50
Graphie Print Co.
Cie. de Chars de P.A. N.	102	105
Stock de la Puissance
Bons de la Puissance
Bons du Gouvern. 5 p. c. sig.
Bons du Gouvern. 8 p. c. cy.
Bons du Havre de Montréal, 9½ p. c. cy.
Bons du Ch. de G. T. 7 p. c.	98½
Bons du Chemin de Fer Champlain et St. Laurent	98	92½
De 8 p. c. sterling
Bons de la Ville de Montréal
Bons Corp. de Mont. 6 p. c.	97½	99½
Bons Aqueduc, Montréal	97½	98½
Stock de Montréal 7 p. c.	108	110
Stock de Montréal 6 p. c.	100

Change.

Banque de Londres, 60 jours 109½ à 100
Trinité en Or do 1 à 1 p
Or de New-York, à 12.10 A. M. 111½ à 60

Marché méténaire de Montréal.

New-York, 14 janv. 1874 10.00 a. m.

Or, 111½; change, 8½
Greenbacks achetés pour de l'or à 10½ et 00 d'escompte et vendus à 00.
Argent acheté pour de billets du banque à 8 et vendu 9.

5-20 vendue de 114 à 118.

A LOUER

ONZE MAGASINS neufs de 1^{re} classe, situés sur les Rues de Brébeuf et St. Dzier. Cinq de ces magasins ont des SOUS-CAVES pour les vins. Tous ces magasins sont construits forts et solides et peuvent servir comme magasins d'entrepôt.
Les Caves et Sous-caves sont à l'épreuve de l'eau dans les temps d'inondation.
Possession le 1^{er} Février ou le 1^{er} Mars prochain.
S'adresser à

J. G. GUIMOND,
Proc. des Dames de l'Hôtel-Dieu.

1^{er} déc.

LIBRAIRIE
J. B. ROLLAND & FILS
Rue St. Vincent, Nos. 12 et 14

Spécialités d'articles de
Librairie et Papeterie
pour le commerce

TAPISSERIES

Anglaises et Canadiennes

CARTES A JOUER

Great Mogul, Highlander, Jacques-Cartier et Confédération

Almanach agricole, commercial et historique

DE

J. B. ROLLAND & FILS
POUR 1874

Brochure in 12 de 64 pages. Prix de détail cinq cents.

En vente à la Librairie de
J. B. ROLLAND & FILS,
Rue St. Vincent, Nos. 12 et 14
16 oct. 13

SOCIÉTÉ

DE

Construction St. Jacques

BUREAU DE DIRECTION

J. P. ROTTOT, éer., M. D., Président.
ALFRED C. TRUITEAU, éer., Vice-Président,
EDMOND BEAUVAIS, éer., Secrétaire-Trésorier.

DIRECTEURS

JACQUES GRENIER, éer.
CHS. DESMARTEAU, éer., Conseiller.
JOS. BRUNET, éer., Conseiller.
ARTIUR DESJARDINS, éer.
J. W. CREVIER, éer.
OLIVIER ROBERT, éer.
JOS. BEAUCHAMP, éer.

AVIS est par les présentes donné que le Bureau de la Société est maintenant ouvert au No 523, rue Ste. Catherine.

Le palanost des souscriptions commencera d'une manière régulière, le Premier Lundi de Janvier prochain.

Ceux qui désirent joindre la société, doivent se hâter de le faire, car il ne reste plus qu'un petit nombre de parts disponibles. Ce succès est dû aux avantages considérables que cette société donne aux actionnaires. Nous prions le public de bien comprendre comment notre société l'emporte sur toutes les autres. Par exemple, celui qui, dans les autres sociétés de construction, gagne ou achète une appropriation de \$2,000 est obligé de remettre dans l'espace de dix ans, la somme entière, plus ses versements hebdomadaires. Dans la nôtre, au contraire, celui qui gagnera ou achètera une appropriation de \$2,000 ne sera obligé de remettre que \$1,500 plus ses paiements hebdomadaires, il fait par conséquent un profit clair de \$500 de plus que dans toute autre société dans le même espace de temps.

Par ordre du Bureau de Direction,

J. P. ROTTOT,
Président,
ED. BEAUVAIS,
Sec.-Trésorier.

16 oct.